



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Gers

Division des personnels
Bureau Gestion collective

Affaire suivie par :
Elisabeth BAUDE
Tél : 05 67 76 51 26

DIPER Gestion collective
Mél : diper32-gesco@ac-toulouse.fr

10 Place Jean David
32000 AUCH

Auch, le 02 mars 2022

Le directeur académique des services de l'éducation nationale
du Gers

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
des services départementaux de l'ducation nationale

Objet : Mouvement complémentaire des enseignants du 1^{er} degré public par INEAT et EXEAT – Rentrée scolaire 2022.

Référence : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021, parues au bulletin officiel spécial n°06 du 28 octobre 2021

Chaque année, un mouvement complémentaire interdépartemental par voie d'inéat et d'exéat est organisé. Ce mouvement tient compte de la situation prévisionnelle des emplois dans le département pour la prochaine rentrée et du nécessaire équilibre postes / personnes.

Toutes les demandes pour intégrer le département du Gers doivent obligatoirement être transmises sous couvert de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département d'origine. La date limite de réception des demandes à la DSDEN du Gers est fixée au **lundi 16 mai 2022.**

Au-delà de cette date, seules les demandes liées à des circonstances imprévues ou exceptionnelles pourront être examinées.

Les dossiers seront transmis par voie hiérarchique et seront composés des documents suivants :

- une lettre manuscrite de demande d'INEAT dans le département du Gers précisant le motif de la demande
- l'annexe 1 complétée
- une copie du courrier de demande d'EXEAT du département d'origine

De plus, certaines pièces justificatives, indiquées dans l'annexe 1, seront à joindre selon le motif de la demande.

Je vous remercie d'informer les enseignants souhaitant intégrer le département du Gers des présentes informations.

Farid DJEMMAL